



Direction

**Relations avec les territoires**

RECU 24 JAN. 2011

**Monsieur Jacques KRABAL**  
Président de l'Union des Communautés de  
Communes du Sud de l'Aisne  
Ferme du Rû Chailly  
02650 FOSSOY

Réf. : LCM - VD 11-001  
Affaire suivie par : Vincent Drocourt

Amiens, le **19 JAN. 2011**

Monsieur le Président,

Dans le cadre du programme régional 2009 – 2011 du Pays du Sud de l'Aisne, vos services ont récemment sollicité la Mission régionale afin de travailler à la mise en place d'un avenant à la programmation du Contrat Régional d'Appui au Pays du Sud de l'Aisne au titre du Fonds Régional d'Appui au Pays de Picardie (FRAPP).

Il nous a semblé opportun de vous rappeler les grands principes directeurs de la programmation ; ces derniers ont été évoqués au cours d'une réunion entre Mme Lejeune et Mr Dumont (Vice-présidents de la Région Picardie) et Mme Jannel (Directrice de l'UCCSA) le 19 novembre 2010.

Au cours de cette rencontre, nos élus ont précisé que les projets offrant une plus value en matière d'offre de services pour les habitants du Sud de l'Aisne seraient privilégiés, en particulier les projets relatifs aux domaines de la santé, de la culture et du tourisme.

Ils ont également évoqué les Contrats Régionaux d'Agglomération (CRA), et ont annoncé qu'une évolution interviendra prochainement dans le cadre de la nouvelle politique Habitat / Logement adoptée par la Région Picardie. En effet, le souhait est de mobiliser les CRA pour accompagner les projets de logements sociaux portés par les bailleurs sociaux.

L'objectif de la Région Picardie reste inchangé : il s'agit de structurer les territoires picards afin de faire émerger des coopérations et de soutenir des projets structurants et porteurs d'avenir. Le Fonds Régional d'Appui aux Pays de Picardie est l'un des outils financiers de la Région dédié aux territoires pour permettre la mise en œuvre de cet objectif.

Comme il est inscrit à l'article 7 du Contrat Régional d'Appui au Pays, une phase de renégociation est envisageable en cours de programmation 2009 – 2011. Il est aussi proposé aux territoires l'élaboration d'un avenant dans le courant de l'année 2011. Il est impératif que les projets intégrés à la programmation modifiée connaissent un début d'exécution avant le 31 décembre 2011.

De plus, il est souhaité que les futurs projets envisagés soient proposés à une échelle territoriale correspondant aux objectifs de la Région Picardie en matière d'aménagement et de développement des territoires, c'est-à-dire d'une dimension au minimum intercommunale ; la dimension « Pays » étant l'échelon de référence pour notre politique régionale de développement local.

La Direction des Relations avec les Territoires, de l'Aménagement et du Logement, dont la mission régionale Pays du Sud de l'Aisne, est à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile d'obtenir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

**Michaël Perraud**  
Directeur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Perraud', written in a cursive style.